



La CMA du Rhône : Une organisation au service des ARTISANS

Un établissement public au service de l'artisanat

La **Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône (CMA)** est implantée à **Lyon** et dispose de trois antennes à **Givors**, **Tarare** et **Villefranche-sur-Saône**, couvrant ainsi l'ensemble du département. Créée en 1933, elle appartient au réseau national des CMA.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat est un **établissement public original** car **géré par des chefs d'entreprise artisanale élus par leurs pairs**.

Elle est chargée de représenter, auprès des pouvoirs publics, les **intérêts généraux de l'Artisanat**. Elle assure des missions de service public essentielles à la structuration de l'artisanat et au développement des entreprises.

La richesse d'un fonctionnement original

La CMA est **composée d'une équipe de trente-cinq élus** qui définit la politique générale de la CMA, et d'une **équipe de collaborateurs** qui la met en œuvre. Cette alliance originale est l'une des richesses de la CMA : qui y puise son dynamisme et sa diversité.

35 élus : interlocuteurs privilégiés des artisans

Ce sont **trente-cinq chefs d'entreprises artisanales ou conjoints collaborateurs**, qui sont élus au **suffrage universel** par **leurs pairs**, pour **cinq ans**.

Parmi ces trente-cinq élus, onze siègent également à la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Rhône-Alpes, qui comprend quatre-vingt-huit membres au total. Les élus se réunissent en Assemblée Générale, en Bureau et en Commissions.

90 collaborateurs : des spécialistes au service de la première entreprise de France

La CMA du Rhône compte environ quatre-vingt-dix collaborateurs, répartis entre le siège à Lyon et les trois antennes. Spécialistes notamment de l'économie, de la gestion, de la formation..., ils travaillent au quotidien pour aider les entreprises artisanales.

Votre CMA en un clic sur : www.cma-lyon.fr



L'offre de services de la CMA du Rhône

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône propose une offre de services adaptée aux besoins de ses différents publics : les **artisans**, mais aussi les **porteurs de projet**, les **apprentis**, les **collectivités locales** et les **partenaires de l'Artisanat**.

Une offre de services qui couvre **toutes les étapes de la vie de l'entreprise**, de la création/reprise à la transmission, en passant par toutes les phases de développement ainsi que la formation de tous ses acteurs.

Créer ou reprendre une entreprise

- **Accompagner les porteurs de projet** : dans la construction de leur projet, de leur stratégie commerciale, de leur montage financier et juridique.
- **Faciliter les formalités administratives** : simplifier toutes les démarches administratives obligatoires des entreprises dès leur création et tout au long de leur existence.
- **Guider les jeunes entreprises** : permettre aux jeunes entreprises de développer leur activité et les conforter dans le fonctionnement quotidien de leur entreprise.

Développer son activité

- **Mieux vendre son savoir-faire** : orienter l'entreprise dans ses actions commerciales et l'accompagner sur les salons professionnels et grand public.
- **Soutenir les projets innovants** : accompagner l'entreprise pour la conception et/ou l'amélioration de produits, les process, le design, l'intégration de nouvelles technologies, l'investissement en matériels...
- **Accompagner dans l'intégration des TIC** : conseiller l'entreprise dans le choix du matériel et des logiciels, la création et l'optimisation d'un site Internet, l'informatisation de sa gestion.
- **Améliorer sa performance** : proposer aux chefs d'entreprises d'intégrer le dispositif CAPEA : une démarche de diagnostic et d'accompagnement permettant d'améliorer le fonctionnement de l'entreprise.
- **Sensibiliser au développement durable** : analyser la situation et la gestion environnementale de l'entreprise, l'accompagner dans la mise en conformité du site et dans la mise en place d'un système de management environnemental.
- **Se développer à l'international** : soutenir les entreprises souhaitant engager ou pérenniser une démarche à l'export.

Apporter un appui Juridique et Sociale

- **Conseiller en droit du travail** sur la relation employeur / salarié.
- **Renseigner en droit social et couverture sociale** : conseiller sur la protection sociale du dirigeant : maladie, accident, retraite, tutorat, droit du conjoint marié ou non.
- **Informé en droit des affaires et accompagner les entreprises en difficulté** : conseiller sur le choix de la forme juridique, les baux commerciaux, les litiges et les difficultés financières.



Gérer son personnel

- **Aider au recrutement** : préparer le chef d'entreprise à réussir ses recrutements, de la définition du poste à la diffusion de l'offre, et des entretiens de recrutement jusqu'à l'intégration du nouveau salarié.
- **Gérer les compétences** : aider le chef d'entreprise à mettre en place des entretiens d'évaluation.
- **Manager** : conseiller le chef d'entreprise dans le management de son équipe : de la motivation à la valorisation du personnel.

Embaucher un apprenti

- **Informé et orienter les jeunes** : orienter les jeunes vers les métiers de l'artisanat ; accompagner les chefs d'entreprise dans le recrutement d'un apprenti.
- **Favoriser l'accès à l'apprentissage** des jeunes en situation de handicap.
- **Élaborer les contrats d'apprentissage**, conseiller et guider le maître d'apprentissage tout au long de la durée du contrat.
- **Accompagner et informer** les artisans et les apprentis qui s'offrent à eux en matière de mobilité européenne et internationale.

Se former

- **Préparer une formation diplômante** : permettre d'acquérir un diplôme dans l'artisanat, tels que l'ADEA, le Brevet de Maîtrise ou la Licence Professionnelle.
- **Suivre des stages courts** : proposer une palette de stages diversifiés, opérationnels et adaptés au besoin des entreprises artisanales.

Promouvoir l'Artisanat

- **Obtenir le titre et la qualité d'artisan** : permettre aux artisans d'obtenir la qualité d'Artisan ou/et le titre de Maître Artisan, afin de valoriser la qualification des artisans.
- **Communiquer auprès des artisans** : informer les artisans via le journal Rhône-Métiers, le magazine Artisanat-Mag, le site Internet www.cma-lyon.fr...
- **Participer à des événements** : accompagner les entreprises artisanales en tant qu'exposants sur des manifestations et salons : Foire de Lyon, Artisanat Cadeaux, Journées des Métiers d'Art...

Soutenir les collectivités territoriales

- **Développer l'immobilier d'entreprises** : encourager la production d'une offre de locaux adaptés pour les entreprises artisanales.
- **Conduire des opérations urbaines et rurales** : animer et accompagner le développement des entreprises artisanales sur leur territoire.
- **Agir sur l'urbanisme réglementaire** : veiller à la place de l'artisanat dans les stratégies territoriales.

Transmettre son entreprise

- **Se préparer à transmettre** : conseiller les cédants d'entreprise en proposant différents services : diagnostic d'entreprise, analyse financière, diffusion de l'offre de cession...
- **Trouver un repreneur** : assurer la mise en relation pertinente en rencontrant en amont les repreneurs potentiels ; annonces sur le site internet de la CMA ; bourse d'échange.



SAVOIR-FAIRE
MODERNITÉ



EXPERTISE

CRÉATION

L'Artisanat, première entreprise de France

L'artisanat occupe une place prépondérante dans l'économie française. Il est le dépositaire de techniques traditionnelles, de techniques éprouvées et d'une culture qu'il enrichit et adapte au gré des évolutions de la société et des goûts de sa clientèle.

Qu'est ce qu'un ARTISAN ?
→ C'est un chef d'entreprise qui investit sur son savoir-faire.

- Son statut est juridiquement défini.**
- Il doit :**
- Exercer une activité professionnelle de production, de transformation, de réparation, de prestation de services relevant de l'artisanat.
 - Ne pas employer plus de dix salariés lors de sa création.
 - Etre immatriculé au Répertoire des Métiers. Cette inscription peut être obtenue auprès des Chambres de Métiers et de l'Artisanat après constitution d'un dossier.

L'Artisanat du Rhône en CHIFFRES

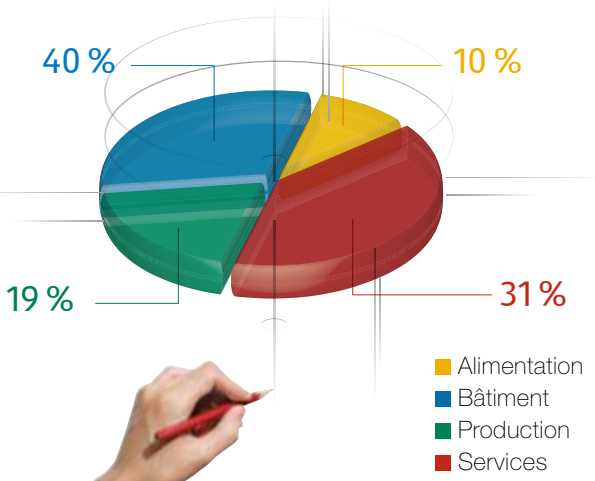
25 000 entreprises artisanales dans le Rhône

4 secteurs d'activité regroupant **512** métiers

Plus de **60 000** salariés

4 500 apprentis

2/3 des entreprises artisanales sont localisées dans le Grand Lyon



POUR VOUS, L'ARTISANAT INVENTE CHAQUE JOUR.

« Pour vous, l'artisanat invente chaque jour
Qui crée chaque jour de la vie dans votre ville ou votre village ?
Qui donne corps chaque jour à de nouvelles formes, de nouvelles matières ?
Qui réinvente chaque jour ses métiers en profitant de technologies innovantes ?
L'Artisanat, évidemment ! »

La CMA du Rhône proche de ses artisans

Une équipe d'élus et de collaborateurs, experts de l'entreprise artisanale, est au service des artisans, près de chez eux :

LES ANTENNES : BEAUJOLAIS
267, boulevard Gambetta
69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE
Tél. 04 74 62 93 79
Fax : 04 74 07 27 90
E-mail : beaujolais@cma-lyon.fr
Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h

LE SIÈGE : LYON
58, avenue Maréchal Foch
69453 LYON Cedex 06
(Accès Bus 4 et 27 / Métro A Station Foch / Parking Morand)
Tél. 04 72 43 43 00
Fax : 04 72 43 43 01
E-mail : artisanat@cma-lyon.fr
Site Internet : www.cma-lyon.fr
Du lundi au vendredi : de 8h30 à 13 h : SANS rendez-vous et de 13h à 16h : SUR rendez-vous

OUEST LYONNAIS
3, rue Denave - 69170 TARARE
Tél. 04 74 63 04 74
Fax : 04 74 05 20 59
E-mail : ouest-lyonnais@cma-lyon.fr
Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h

RHONE SUD
17/19, rue Robespierre - 69700 GIVORS
Tél. 04 72 49 22 35
Fax : 04 72 49 22 39
E-mail : rhone-sud@cma-lyon.fr
Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h

L'ESPACE FUTUR ARTISAN
Espace créateurs et repreneurs
56, avenue Maréchal Foch
69006 LYON
(Accès Bus 4 et 27 / Métro A Station Foch / Parking Morand)
Tél. 04 72 43 43 64
Fax : 04 78 89 31 96
E-mail : efa@cma-lyon.fr
Du lundi au vendredi : de 8h30 à 13 h : SANS rendez-vous et de 13h à 16h : SUR rendez-vous



Des services pour construire votre réussite



Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Rhône

Des partenaires qui soutiennent l'Artisanat



Des partenaires qui soutiennent l'Artisanat